

Séance du 26 février 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Françoise LONGO absente excusée. Monsieur Jean-Paul DUREY est secrétaire de séance.

1. Comptes de gestion 2008

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008 dressés par Monsieur le percepteur pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement, et CCAS
pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2. Comptes administratifs 2008

Président de séance : Monsieur Wilfried QUICHANTE

Le Conseil Municipal délibère et vote les comptes administratifs 2008 des budgets Commune, Assainissement et CCAS. Il constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2008 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune :

- Fonctionnement : excédent de 20 548.13 €
- Investissement : excédent de 49 338.87 €

Budget Assainissement :

- Fonctionnement : excédent de 4 901.72 €
- Investissement : excédent de 77 673.01 €

Budget CCAS :

- Fonctionnement : excédent de 31 €
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3. Affectation des résultats

Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 523.52 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 523.52 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement :	+ 9 614.88 €
Résultat de clôture en investissement :	+ 2 787.30 €
Restes à réaliser	<u>néant</u>
Résultat :	2 787.30 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 2787.30 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 9 614.88 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 90 089.50 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture en investissement : - 2 856.05 €

Restes à réaliser : dépenses : - 2 246.82 €

Restes à réaliser : recettes : 0.00€

Résultat : - 5 102.87 €

Considérant que le besoin de financement est de 5 102.87 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 5 102.87 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 84 986.63 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4. ONF : devis de travaux 2009

Le Conseil Municipal approuve le devis de travaux de l'ONF concernant les travaux d'entretien et d'investissement sur les parcelles 20, 12 et 14, pour un montant HT de 5642.50 € soit 5958.05 € TTC. Il autorise le Maire à signer ce devis.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5. ONF : coupes 2009

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les chablis et coupes de bois réglées sur l'exercice 2009 ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

I - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

I-1 chablis résineux et/ou feuillus (lots importants) : décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis.

I-2 coupes feuillus

ventes de futaies affouagères : parcelles 22 et 14 toutes essences, diamètre minimum à l'initiative de l'ONF.

découpes : chênes découpe 30 pour diam. 45 et moins, découpe 35 cm pour diam 50 et plus ;

autres feuillus, découpe standard

hêtre : hauteur indiquée sur le fût

I-3 coupes résineuses : en bloc sur pied parcelles 18-19-20 et 21

II - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

houppiers, taillis, petites futaies et parcelles 14 et 22

Mode d'exploitation retenu : vente sur pied

III - VENTE AMIABLE DES LOTS DE FAIBLE VALEUR

le cas échéant, vente amiable selon les procédures ONF en vigueur des produits de faible valeur : par D.1.7.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6. Contournement du Grand Besançon : motion

Le Conseil Municipal adopte la motion du 4 décembre 2008 présentée par le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de Besançon-Sud-Plateau, qui demande, suite au lancement par l'Etat de projets d'infrastructure pour relancer l'économie, l'étude et la réalisation des deux tronçons manquants au contournement Sud de l'Agglomération de Besançon, dite Voie des Mercureaux

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Vu pour être affiché le 27 février 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER